

24, avenue de Sorèze

31250 REVEL

Téléphone : 05 61 83 52 34

Télécopie : 05 61 83 38 31

Mail : domingo-planes@notaires.fr
Etude fermée le lundi

ATTESTATION

Dossier N° : A 2023 02472
HECTARE/LE TALLEC-PARASMO
Suivi par : FDP/BL
V/Réf :

Maître Florence DOMINGO-PLANES, Notaire soussignée, membre de la Société civile professionnelle dénommée "Florence Domingo-Planes", titulaire d'un office notarial à REVEL (Haute Garonne) 24, avenue de Sorèze,

ATTESTE :

Qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le dix-sept octobre deux mille vingt-trois,

La société dénommée "SAS HECTARE", Société par actions simplifiée au capital de TRENTE-CINQ MILLIONS CENT MILLE EUROS, dont le siège social est à CLAPIERS (34830), rue du Romarin BP 18 Clos des Chanterelles.

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER et identifiée sous le numéro unique d'identification 351 338 660.

A vendu à :

Monsieur Guilhem LE TALLEC, employé polyvalent, demeurant à SAINT ORENS DE GAMEVILLE (31650), 22 avenue de Toulouse , villa 15.

Né à ORSAY (91400), le 22 novembre 1995.

Célibataire.

De nationalité française.

N'étant pas engagé dans les liens d'un pacte civil de solidarité.

Mademoiselle Sophie France Geneviève PARASMO, attachée de direction, demeurant à SAINT ORENS DE GAMEVILLE (31650), 22 avenue de Toulouse , villa 15.

Née à MONTPELLIER (34000), le 07 juin 1997.

Célibataire.

De nationalité française.

N'étant pas engagée dans les liens d'un pacte civil de solidarité.

La pleine propriété du ou des immeubles ci-après désignés :

BAZIEGE (Haute-Garonne)

Un terrain situé à BAZIEGE (31450), , L'Espinet,

Ledit immeuble cadastré :

Préfixe	Section et N°		Adresse ou lieudit	Contenance
	L	1071	L'ESPINET	04 a 00 ca
Contenance totale				04 a 00 ca

Les acquéreurs ayant déclaré faire cette acquisition à concurrence de 1/2 chacun.

Ladite vente ayant été conclue moyennant le prix, taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise de QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENTS EUROS (84.900,00 €),

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge fourni par le vendeur s'élevant à HUIT MILLE SEPT CENT CINQ EUROS (8.705,00 €),

Le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge ressort donc à la somme de SOIXANTE-SEIZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (76.195,00 €).

Payé comptant et quittancé aux termes dudit acte.

Transfert de propriété au jour de l'acte.

L'entrée en jouissance ayant été fixée au jour de l'acte.

Par la prise de possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location et de toute occupation.

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation établie sur **deux page**, destinée à valoir et servir ce que de droit.

A REVEL,

Le dix-sept octobre deux mille vingt-trois.

Florence DOMINGO-PLANES

